

On ne dort jamais...



Chers producteurs,

La saison estivale a été chaude, nous espérons que vous avez pris vos précautions lors de vos sorties en forêt. La chaleur et l'humidité pèsent lourd sur nos épaules, c'est pourquoi il est important d'amener beaucoup d'eau avec soi. Il est également pertinent de rappeler qu'en période estivale, il est recommandé de ne pas faire de feux à ciel ouvert lorsque le temps est sec ou s'il n'a pas plu depuis plusieurs jours.

Cela dit, le 21 mars 1959, le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Sainte-Anne-de-La-Pocatière est né, aujourd'hui le Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Il y aura donc 60 ans en 2019 que les producteurs ont fait le choix de négocier collectivement les conditions de vente de leur bois. Bien que l'industrie forestière ait évolué depuis, il en reste que les fondements de la mise en marché sont les mêmes. Le Syndicat soulignera donc les 60 ans du plan au cours de la prochaine année en publiant des articles sur l'histoire du Plan conjoint et la production de bois régionale.

Dans un autre dossier, la nouvelle réglementation des interventions dans les milieux humides et hydriques amène son lot de questionnement de la part de plusieurs groupes. La Fédération des producteurs forestiers du Québec, notre organisation provinciale, s'est démarquée et a été le porte-parole de la forêt privée dans ce dossier. Après les consultations sur les projets de règlements, la ministre du Développement durable, de l'Environne-



**Le bureau est ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30**

DANS CE NUMÉRO :

On ne dort jamais	1
Votre Syndicat	2
Soutien aux producteurs	3
Les marchés des bois excluant le sciage et le déroulage	4
Façonnage des feuillus, sciage et déroulage	5
Les marchés des bois destinés au sciage	6
Accréditation d'entrepreneurs forestiers	9
Activités de transfert de connaissances	10
Formulaire de demande de contingent	11



**LE FORMULAIRE DE DEMANDE
DE CONTINGENT POUR LA MISE EN
MARCHÉ DE BOIS DESTINÉ À LA PÂTE
EN 2019 EST À LA FIN DE CE JOURNAL**

**PÉRIODE D'INSCRIPTION
ACTIVITÉS DE TRANSFERT
DE CONNAISSANCES
VOIR LE FORMULAIRE À LA PAGE 10**

ment et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé qu'elle proposera le report de l'entrée en vigueur des projets de règlements. Considérant les modifications demandées par les différents groupes, elle convient de mettre sur pied des tables de cocréation sectorielles auxquelles seront conviés les différents partenaires.

Finalement, en ce qui concerne la mise en marché collective dans le bois destiné au sciage, le projet suit son cours. Les producteurs seront informés de tout développement. Voir le texte « Les producteurs en réflexion » à la page 2 de ce journal.

Entre temps, soyez prudent lors de vos travaux en forêt et bonne saison !

Noël Dionne, président

DOSSIERS PRIORITAIRES DE L'AUTOMNE

Bien que le Syndicat travaille en continu pour améliorer les conditions de vente du bois et défendre les intérêts des producteurs, certains dossiers deviennent prioritaires pour vos administrateurs élus. Voici les principaux dossiers de l'automne au Syndicat :

- Négociation du contrat d'achat de bois avec Cascades
- Négociation du contrat d'achat de bois avec Domtar
- Négociation du contrat de transport avec l'Association des transporteurs
- Développement d'une proposition de mise en marché collective dans le bois de sciage



**Suivez et aimez notre page pour
être informé plus rapidement des
conditions de mise en marché et
des différents dossiers touchant la
forêt privée régionale.**

Votre Syndicat

LES PRODUCTEURS DE BOIS EN RÉFLEXION

Conformément à la résolution prise par les producteurs de bois en assemblée générale le 9 mai 2017, le Syndicat fera des propositions de mise en marché collective aux producteurs pour améliorer les conditions de vente du bois aux usines de sciage dans le Jaseur des bois de l'hiver 2019.

Ces propositions seront dans la même publication que les avis de convocation aux assemblées de secteurs et générales annuelles. L'objectif sera de faire connaître les différentes propositions avant de tenir une assemblée spéciale pour en discuter.

ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Le 12 juin dernier, le Syndicat a été évalué par la Régie des marchés agricoles du Québec comme office de mise en marché pour les producteurs de bois visés par le Plan conjoint. C'est l'article 162 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1) qui prévoit que les offices de mise en marché doivent être évalués de façon périodique par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au plus tard tous les cinq ans. Cette évaluation fait l'objet d'une séance publique donc toutes les personnes intéressées par la mise en marché du produit visé peuvent venir présenter leur observation à la séance.

Conséquemment, la Régie publie un avis dans les journaux susceptibles d'informer les personnes intéressées et invite directement les personnes visées par les interventions de l'Office. Enfin, la Régie présente son rapport d'évaluation, généralement avant la fin du trimestre suivant la tenue de la séance, et l'expédiera aux participants en plus de le publier sur son site Internet.

En vue d'évaluer la progression et l'amélioration des interventions des offices dans la mise en marché, la Régie fournit un cadre d'évaluation qui suggère la détermination d'une série d'indicateurs. Ces indicateurs doivent être choisis selon les objectifs désirés par le Plan conjoint et son secteur d'activité.

Finalement, la Régie évalue si l'Office intervient de façon à favoriser une mise en marché ordonnée et efficace du produit visé en plus de servir l'intérêt de l'ensemble des

producteurs. Pour se faire, l'Office doit démontrer les résultats et la pertinence de ses interventions par rapport aux objectifs désirés de la dernière évaluation. Elle doit prévoir une planification stratégique et des objectifs prioritaires pour son prochain quinquennat. La Régie doit alors s'assurer que les objectifs retenus s'inscrivent bien dans le contexte de mise en marché du produit visé et des autres intervenants.



LES PRODUCTEURS DE BOIS FONT 3 DEMANDES AUX DIFFÉRENTS PARTIS POLITIQUES POUR LA PROCHAINE ÉLECTION.

1. Une fiscalité adaptée pour multiplier l'effort sylvicole sur les terres privées

Considérant les importantes retombées économiques de la transformation des bois et la faible rentabilité des investissements sylvicoles, l'aménagement forestier est soutenu dans la majorité des pays industrialisés. La fiscalité foncière et la fiscalité sur le revenu sont les outils privilégiés à ces endroits. Les producteurs de bois suggèrent que dans le renouvellement du pacte fiscal avec le monde municipal, un groupe de travail spécifique soit formé pour aborder la question de la fiscalité visant les boisés sous aménagement.

2. Des réglementations environnementales mieux pensées

Les propriétaires forestiers gèrent et aménagent leur boisé depuis des siècles à proximité des villes et villages en respectant les règles dictées par chacune des époques. Les nouvelles règles environnementales doivent reconnaître ce travail ! Les producteurs de bois demandent de miser sur l'éducation, le soutien professionnel et les mesures incitatives au lieu de la réglementation abusive. La multiplication des réglementations provinciales et municipales érode le droit d'usage des propriétaires.

3. Sécuriser les débouchés pour les bois de la forêt privée

L'État québécois concurrence les producteurs forestiers en occupant approximativement 70 % des parts de marché du bois rond. En 1989, le principe de résidualité fut introduit dans la Loi sur les forêts afin de donner une priorité aux bois récoltés dans les forêts privées dans les scénarios d'approvisionnement des usines. Malgré cela, les producteurs de bois subissent les contrecoups de nombreux déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui affecte leur capacité à négocier de meilleures conditions de vente pour leur produit.

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Tirage : 3 200 exemplaires

Impression : Impressions Soleil

Dépôt légal : Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120 6^e Avenue Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-4639, Télécopieur : (418) 856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca

Soutien aux producteurs

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Ce remboursement de 85% du montant des taxes foncières et/ou scolaires est reçu sous forme de crédit d'impôt en échange de travaux d'aménagement forestier réalisés sur votre propriété. La valeur des différents travaux est déterminée dans le règlement que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privees/programmes-laide-financiere/remboursement-taxes-foncieres-producteurs-forestiers-reconnus/>.

Les travaux réalisés dans le programme devront faire l'objet d'un rapport de l'ingénieur forestier. Ce rapport présentera la valeur des dépenses admissibles au Programme et vous permettra de récupérer 85 % des taxes que vous payez pour le terrain et les arbres si la valeur des dépenses est égale ou supérieure au montant des taxes que vous payez. Ce remboursement est réclamé à même votre rapport d'impôt.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat pour plus d'informations.

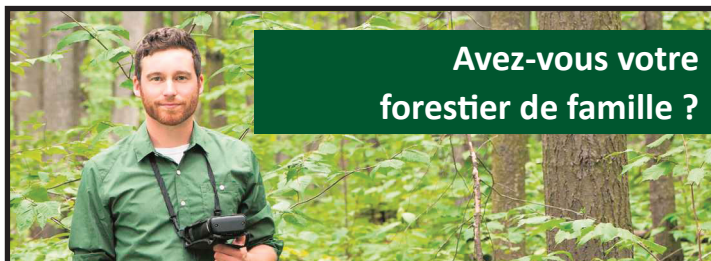
PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Élaborée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la planification stratégique 2015-2019 du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées vise, notamment, à favoriser la récolte de bois en forêt privée en améliorant l'environnement d'affaires des producteurs. Cela se traduit par la mise en place de mesures fiscales, d'un plan national de mobilisation des bois, d'améliorations à la mise en marché collective et de la révision de la réglementation municipale. Le plan instaure aussi une gestion basée sur une entente annuelle avec les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées comprenant des conditions et une reddition de comptes.

Depuis 2016, le MFFP détermine les travaux admissibles à une aide financière. L'établissement des taux des travaux sylvicoles est réalisé par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) à l'échelle provinciale. La grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée, produite par le BMMB, présente les taux selon une valeur exprimée à 100 %.

Le niveau de participation financière de l'État a été diffusé récemment par le MFFP. Tout comme en 2016 et en 2017, le taux de participation est fixé à 95 % dans le cas des travaux de 1^{er} et 2^e dégagement, à 90 % dans le cas des travaux commerciaux et à 80 % pour les autres traitements. La grille de taux peut être consultée sur le site du MFFP :

<https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/pdf/Grille-annuelle-taux-investissement-foret-privee-2018-2019.pdf>



Avez-vous votre forestier de famille ?

Des professionnels à la grandeur du Québec

Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de lots boisés désireux de faire réaliser :

1. un plan d'aménagement forestier;
2. une plantation d'arbres forestiers;
3. des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insectes, un verglas ou des vents violents;
4. des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements forestiers;
5. la réfection de chemins forestiers;
6. La délimitation des milieux forestiers sensibles nécessitant une protection

Un soutien gouvernemental offert à tous

Une mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, offerte par le gouvernement du Québec, soutient la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Ce soutien permet d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes foncières payées pour la partie boisée de ses lots, en échange des travaux d'aménagement forestier réalisés sur sa propriété.

Cette mesure reconnaît une vaste gamme de travaux, pourvu que leur réalisation soit sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Tous les propriétaires possédant plus de quatre hectares de forêt sont admissibles s'ils sont enregistrés comme producteurs forestiers.

Pour trouver les conseillers forestiers œuvrant dans votre région, consultez le site foretprivee.ca/je-cherche-un-expert



Les marchés du bois (excluant le sciage et déroulage)

Contactez le syndicat avant de produire, les quantités sont limitées. Le prix net au producteur varie selon la zone de transport dans certains cas.

BOIS D'ÉNERGIE

BFCA À ST-PAMPHILE (CÔTE-DU-SUD)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Érable, plaine, hêtre	4" et +	12' à 16' - longueur d'arbre	41 à 45 \$/tmh (1000 kg)

(Bois sain, pas de pourriture, pas de champignon)

CGFA ÉNERGIE À MONTMAGNY (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Toutes excepté le cèdre	2" à 12"	8' 6"	70 à 85 \$/corde (7,25 m ³ app.)

(Volume limité à 400 cordes, réserver votre production.)

PÂTES ET PAPIERS

CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE À CABANO (KAMOURASKA)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier, tremble	3,5" à 22"	8' 6"	32,50 \$/tmh (1000 kg)
Bouleau	3,5" à 22"	8' 6"	40,20 \$/tmh (1000 kg)

DOMTAR À WINDSOR (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier, tremble	3,5" à 24"	8'	32,50 \$/tmh (1000 kg)
Autres feuillus	3,5" à 24"	8'	40,20 \$/tmh (1000 kg)

SAPPI À HINCKLEY, MAINE (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier, tremble, feuillus durs	3,5" et +	12' à 16' - longueur d'arbre	27 à 39 \$/tiv (2 000 lbs)
Feuillus durs seulement	3,5" et +	12' à 16' - longueur d'arbre	31 à 36 \$/tiv (2 000 lbs)

(Prix variables en cours d'année, important de communiquer avec le Syndicat avant la production. Plusieurs sites de livraison.)

HAUSSE DES PRIX AUX USINES POUR LE RÉSINEUX DE QUALITÉ SCIAGE

Les prix pour l'arbre en longueur, les billots (12 à 16 pieds) et les bois courts (9 à 10 pieds) ont subi d'importantes hausses ce printemps. Par rapport au prix publié dans le Jaseur des bois du printemps 2017, il s'agit de hausses de 10 à 11 \$/tiv, de 45 à 50 \$/Mmpm et de 50 à 55 \$/corde.

Dans le dernier Jaseur, nous ne pouvions voir cette hausse de prix, car elle a été annoncée par les scieries suite à la publication du journal. Les prix affichés sur le site Internet du Syndicat avaient été mis à jour instantanément lors des changements. Ces événements rappellent à quel point il est important de s'informer auprès de plusieurs sources avant de produire.

Ces hausses de prix ont été portées par l'augmentation des prix du bois d'œuvre résineux sur le marché de la construction. Les prix sur ces marchés ont augmenté à un point tel que des records historiques ont été battus. L'imposition de droits tarifaires par les Américains sur les importations de bois canadiens s'est répercutée sur le prix du bois d'œuvre vendu par les scieries. Soutenus par une demande plus forte que l'offre des scieurs aux États-Unis, les Américains ont payé leur bois de construction plus cher!

Certains experts prévoient que la demande en bois d'œuvre aux États-Unis va progresser encore 15 ans tandis que d'autres prévoient une récession dans un avenir rapproché.



Façonnage des bois feuillus, sciage et déroulage

Cette intervention est motivée par les commentaires de producteurs qui sont parfois surpris lors de la remise du mesurage et de leur paiement. Nous remarquons que certains de ceux-ci ont manqué de connaissances et d'informations lors du façonnage de leurs tiges.

Un tronçonnage adéquat des tiges feuillues permet de maximiser les qualités des tiges et d'en tirer le meilleur revenu possible. Ce qu'il faut éviter de faire le plus possible est de tronçonner systématiquement les tiges à tous les 8 pieds 6 pouces à partir de la souche jusqu'au diamètre minimal recherché par l'usine. Si cette façon de faire est préconisée pour le tremble, elle n'est pas souhaitable dans les bois feuillus durs. Un bon façonnage permet de hausser le revenu moyen de 30% comparativement au façonnage systématique à partir de la souche.

Contrairement au résineux qui a un prix par Mpmp selon une longueur donnée et un diamètre minimum, le prix des bois feuillus varie en fonction du diamètre, de la courbure et du nombre de faces claires que les billes contiennent. Pour imager les différentes valeurs qu'une bille peut avoir en fonction de sa qualité, regardons ensemble le tableau suivant :

Billot de 12 pouces au fin bout (8' 6" de long) Bouleau jaune			
Type	Grade	Prix (\$/Mpmp)	Valeur de la bille
Veneer	1V	1 000,00 \$	45,00 \$
	2V	850,00 \$	38,25 \$
Sciage	#1	600,00 \$	27,00 \$
	#2	450,00 \$	20,25 \$
	#3	385,00 \$	17,33 \$
	#4	275,00 \$	12,38 \$

En consultant le tableau, on remarque qu'il y a 6 valeurs possibles pour un billot ayant un diamètre de 12 pouces selon sa qualité, il faut donc bien effectuer le façonnage. Un arbre qui possède un diamètre de 12 pouces et plus à la souche mérite qu'on le regarde de près afin de déceler les défauts qu'il contient afin d'éliminer ou de minimiser ceux-ci. Il ne faut pas hésiter à sacrifier 2 ou 3 pieds d'une afin de produire des billots de haute qualité.

Il y a quelques éléments à toujours respecter lors du façonnage de vos arbres qui vous permettront d'obtenir le juste prix pour votre bois et qui s'appliquent à tous les marchés feuillus ou résineux :

- Les billes sont raisonnablement droites (valider la courbure acceptée par l'usine et selon le produit);
- Les billes doivent être sciées aux deux bouts perpendiculairement à l'axe de la bille;
- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc;
- Les billes ne doivent pas contenir de corps étrangers tels clous, sable, chalumeaux, etc.;

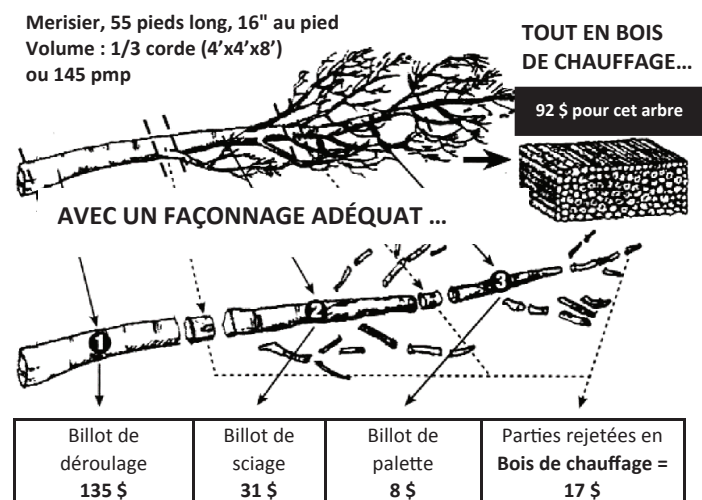
- Les billes ne doivent pas être endommagées par une exposition prolongée au soleil et être coupées en dehors de la période de sève pour le bois feuillu.



Il est important aussi de rappeler que les bois coupés à partir de la mi-août jusqu'aux premières chutes de neige doivent être transportés dans un délai d'au maximum 20 jours afin d'éviter la décoloration de l'aubier (bois chauffé) et ainsi diminuer la valeur des sciages produits par le fait même le prix offert au producteur pour son bois. Durant la saison hivernale, le délai de livraison peut être allongé à quatre semaines, car le bois se conserve beaucoup mieux.

Souvent, les gens se demandent pourquoi il y a de grands écarts entre les prix offerts selon les diamètres et le nombre de faces claires des billes. La réponse est très simple, c'est dans la couche d'aubier qu'on retrouve le bois de plus grande qualité donc, plus la bille a un diamètre élevé plus la couche d'aubier sera épaisse et les sciages auront une qualité plus élevée que pour une bille de plus faible diamètre.

Source : Jimmy Deschênes



Les marchés des bois destinés au sciage

Chaque producteur a la responsabilité de négocier une entente avec l'acheteur de son choix. Cette entente devrait être conclue avant d'entreprendre la production et prévoir au minimum les prix, les volumes, les normes de production et les conditions de transport du bois vers l'usine. Bien que le Syndicat ait mis en œuvre tous les moyens pour s'assurer de l'exactitude des données présentées dans les tableaux qui suivent, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions. Ces données ont été mises à jour le **15 août 2018**.

Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue par l'acheteur lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat. Il s'agit de 0,44 \$ par m³ apparent ou 0,64 \$ par tonne impériale verte ou 3,19 \$ par corde de 8 pieds ou 3,75 \$ par mille pieds mesure de planche ou l'équivalent mathématique déterminé par le Syndicat pour une unité de mesure différente.

**Visitez régulièrement notre site Internet
pour suivre les changements de prix.**

SAPIN ET ÉPINETTES

BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ JEAN CARRIER 418-485-6716

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Épinette	8' 6"	4½" et +	240 \$ /corde 8'
Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. Aucune pourriture.			

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Ép. de Norvège	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'
Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.			

BOIS DAAQUAM INC. / ST-JUST LÉANDRE ROULEAU 418-244-3608 POSTE 236 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	485 \$ //mille pmp
	14' 6"	5" et +	465 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	465 \$ /mille pmp
	10' 6"	4" et +	325 \$ /corde 10'
	9' 6"	4" et +	295 \$ /corde 9'
	8' 4"	4" et +	240 \$ /corde 8'
Sapin	en longueur	4" et +	74 \$ /tonne imp. v.
Épinette	en longueur	4" et +	84 \$ /tonne imp. v.

Bois en longueur : diamètre minimum au pied de l'arbre 7", à la tête de l'arbre 4".
Diamètre 7", 8" et 9", aucune carie. 10" et plus tolérance 1/3 de carie. Contactez l'acheteur ou le mesureur avant de produire ou livrer du 8, 9 et 10 pieds.

BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. / STE-PERPÉTUE ROBIN PELLETIER 418-359-2500 OU 418-356-6573 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	485 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	465 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	325 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	295 \$ /corde 9'

Contactez l'acheteur avant de livrer.

GROUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH MARC-ANDRÉ OUELLET 418-493-2097 (201)

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 1"	4" et +	280 \$ /corde 9'
	16' 6"	5" et +	74 \$ /m ³ solide ¹
	12' 6"	5" et +	70 \$ /m ³ solide ²
Ép. de Norvège	8' 4"	5" et +	180 \$ /corde 8'

¹ Équivaut à 427 \$/mille pmp.

² Équivaut à 410 \$/mille pmp. Contactez l'acheteur avant de produire.

BOIS DAAQUAM INC. / DIVISION ST-PAMPHILE RAYMOND LAVERDIÈRE 418-356-4260 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	485 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	465 \$ /mille pmp
	10' 6"	4" et +	325 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	295 \$ /corde 9'
Épinette	en longueur	4" et +	85 \$ /tonne imp. v.
Sapin	en longueur	4" et +	76 \$ /tonne imp. v.

Maibec limitera les réceptions de 8 et 9 pieds à une faible proportion des quantités livrées. Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport.

Arrêt des achats de 8'.

MATÉRIAUX BLANCHET INC. / ST-PAMPHILE DAVE CHOUINARD 418-356-3344 CAROLINE DUBÉ 418-356-3344 OU 418-710-0751 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	485 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	465 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	465 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	325 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	295 \$ /corde 9'
Épinette ¹	en longueur	4" et +	85 \$ /tonne imp. v.
Sapin ²	en longueur	4" et +	76 \$ /tonne imp. v.

Matériaux Blanchet inc. paiera les producteurs directement. Communiquez avec l'acheteur avant de produire. **Arrêt des achats de 8'.**

¹ Plus de 75 % épinettes.

² Si moins de 75 % épinettes.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE MARCO FILLION 819-446-7074 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	480 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	450 \$ /mille pmp
Ép. de Norvège	16' 6"	6" et +	435 \$ /mille pmp
	14' 6"	6" et +	420 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	420 \$ /mille pmp

Contactez l'acheteur avant de produire.

SCIERIE ALEXANDRE LEMAY ET FILS INC. / STE-MARIE STÉPHANE LEMAY 418-387-5670

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 4" AAA +	6" et +	320 \$ /corde 9'
	9' 4" AAA	5" et +	310 \$ /corde 9'
	9' 4" AA	4" et +	285 \$ /corde 9'
	9' 4" A	4" à 6"	245 \$ /corde 9'
	8' 4" AAA +	6" et +	280 \$ /corde 8'
	8' 4" AAA	5" et +	270 \$ /corde 8'
	8' 4" AA	4" et +	250 \$ /corde 8'
	8' 4" A	4" à 6"	215 \$ /corde 8'

Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité. Aucun achat d'épinette de Norvège ni de bois de champs. Diamètre maximum de 14". Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5" seront refusés.

AUTRES RÉSINEUX

BARDOBE INC. / ST-JUST

MARTIN-PAUL BLAIS-GAUVIN 418-244-3612 OU 418-234-3891

DONALD CLOUTIER 418-244-3612 OU 418-625-0551

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 4" en longueur ¹	8" et + 4" et +	270 \$ /corde 8' 70 \$ /tonne imp. v.

Un minimum de 12 pouces à la base pour le bois en longueur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE

GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Mélèze	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS ROND USINÉ L.G. INC. / ISSOUDUN

MICHEL GINGRAS 581-991-2715 / CLAUDEL LORD 418-997-2715

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc	10' 6" 12' 6" 16' 6"	14" et + 14" et + 14" et +	550 \$ /mille pmp 550 \$ /mille pmp 550 \$ /mille pmp

Maximum 1,5 " pour les nœuds noirs et 3 " pour les nœuds rouges. Contacter l'acheteur avant de produire. Mesurage à la table de Roy.

GRUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH

MARC-ANDRÉ OUELLET 418-493-2097 (201)

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin gris	9' 1"	5½" et +	250 \$ /corde 9'

Contactez l'acheteur avant de produire.

J.D. IRVING LTÉE. / BAKER BROOK (NB)

PAUL OUELLET 506-423-8081

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 6" 6' 6"	4" et + 4" et +	145 \$ /corde 4' 145 \$ /corde 4'

Cèdre droit et sain.

LES BARDEAUX LAJOIE INC. / ST-EUSÈBE

GILLES BÉRUBÉ OU DENIS LAJOIE OU MANON GOSSELIN

418-899-2541

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre *	8' 4" 6' 4"	5" et + 5" et +	240 \$ /corde 8' 180 \$ /corde 6'
C. à bardeau *	8' 4"	8" et +	300 \$ /corde 8'

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. * Arrêt d'achat de bois pour une période indéterminée.

MAIBEC INC. / ST-PAMPHILE

MARIO LEBLANC 418-356-4448/ TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 8" 10' 4" à 16' 6" en longueur	9" et + 9" et + 6" et +	275 \$ /corde 8' 325 \$ /mille pmp 75 \$ /tonne imp. v.

Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport.

MATÉRIAUX BLANCHET INC. / ST-PAMPHILE

DAVE CHOUINARD 418-356-3344

CAROLINE DUBÉ 418-356-3344 OU 418-710-0751 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin rouge	12' 6" - 16' 6" ¹ 8' 4" en longueur ²	6" et + 5" et + 5" et +	62 \$ /tiv (2 000 lbs) 240 \$ /corde 8' 60 \$ /tiv (2 000 lbs)

Bois sains : exempt de fourches, de croches et de carie. Matériaux Blanchet inc. paiera les producteurs directement. Communiquez avec l'acheteur avant de produire. **Période d'achat : maintenant à décembre 2018.**

¹ Même pile, mais prioriser le 16'. ² Longueur minimale de 25'.

MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. / ST-MARTIN

SYLVIE POULIN OU SERGE-PAUL QUIRION 418-382-5987 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Cèdre	AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	430 \$ /mille pmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	325 \$ /mille pmp
	A-AA	10' 6" et 12' 6"	3.5" à 5¾"	1,40 \$ à 5,65 \$ ch.
	AA	8' 6"	5" et +	315 \$ /corde 8'
	AA	8' 6"	3" à 5"	170 \$ /corde 8'
	AA	6' 6"	5" et +	185 \$ /corde 6'
	AA	6' 6"	3" à 5"	135 \$ /corde 6'

Très important : le bois de 6' et 8' doit obligatoirement être démêlé selon les longueurs et selon les classes de diamètre indiquées. Une surlongueur de 4 à 6 pouces est demandée. Le bois livré sera payé selon la liste de prix en vigueur au moment de la livraison. Le paiement se fera environ de 15 à 20 jours après la réception du bois. Communi-quez avec l'acheteur avant de produire. Qualité AA = aucune pour-riture, aucune fourche et courbe maximale de 1 pouce. Qualité A = moins d'un pouce de pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 2 pouces. Les morceaux pourris, croches, coupés de plus d'un an ou avec marque de scie profonde, seront refusés. Vérifiez avec l'ache-teur pour le bois piqué par les rouleaux de multifonctionnelles. Pour plus d'informations, visitez le site Internet au www.mobilierrustique.com. Pour une période indéterminée, la réception de billots reprend par rendez-vous. Communiquer avec Sylvie au poste 101. Aucune réception les vendredis.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE

MARCO FILLION 819-446-7074 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc	#1 12' 6" - 14' 6" - 16' 6" #p 10' 6" à 16' 6"	10" et + 8" et +	420 \$ /mille pmp 320 \$ /mille pmp
Pin rouge	12' 6" - 14' 6"	8" et +	350 \$ /mille pmp

#1 : Billots avec 1½" nœuds noirs et 3½" nœuds rouges.

#p : Palette : tous les billots qui ne sont pas dans la catégorie #1 et les billots de 10'. Bois droit, pas de pourriture, pas de roulure, pas de bois taché et trou de vers, les billes doivent être exemptées de tous métaux. Contactez l'ache-teur avant de produire.

STELLA-JONES / GATINEAU

PHILIPPE FREDETTE 819-986-8998 EXT. 1162

Essence	Longueur	Circonférence à 6' de la souche	Circonférence min. au fin bout	Prix au chemin
Pin	32'	30" à 36"	21"	35 \$ chaque tige
rouge -	37'	34" à 42"	23"	40 \$ chaque tige
pin gris	42'	39" à 46"	23"	75 \$ chaque tige
	47'	42" à 48"	25"	95 \$ chaque tige
	52'	47" à 53"	25"	130 \$ chaque tige
	57'	48" à 54"	25"	160 \$ chaque tige
	62'	50" à 56"	25"	170 \$ chaque tige

Aucune carie ou pourriture, aucune section morte sur le tronc, pas de coude, courbure légère acceptée. Contactez l'acheteur avant la coupe pour connaître ses spécifications.

FEUILLUS DURS

BÉGIN & BÉGIN INC. / LOTS RENVERSÉS JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786 / TABLE INTERNATIONALE

Essence		Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Érable	#1 ¹	8' 6"	14" et +	600 \$ /mille pmp
		9' 6"	14" et +	650 \$ /mille pmp
	#2 ¹	8' 6"	10" et +	350 \$ /mille pmp
		9' 6"	11" et +	400 \$ /mille pmp
Merisier - bouleau	#3 ²	8' 6"	9" et +	300 \$ /mille pmp
		8' 6"	14" et +	600 \$ /mille pmp
	#2 ¹	8' 6"	10" et +	400 \$ /mille pmp
		9' 6"	11" et +	500 \$ /mille pmp
Frêne, Plaine	#2 ¹	8' 6"	9" et +	300 \$ /mille pmp
		8' 6"	10" et +	300 \$ /mille pmp
	#2 ¹	9' 6"	11" et +	300 \$ /mille pmp
		8' 6"	10" et +	200 \$ /mille pmp
Hêtre	#2 ¹	8' 6"	11" et +	200 \$ /mille pmp
		9' 6"	11" et +	200 \$ /mille pmp
Billons Érable, hêtre, plaine		8' 6"	6" et +	55 \$ /t.m.v.
Billons Merisier, bouleau		8' 6"	6" et +	55 \$ /t.m.v.

¹ 2 côtés sans défauts, moins de 50 % de cœur.

² 2 côtés sans défauts, 50 % et plus de cœur.

Les billes doivent être saines et droites, ébranchées à fleur de tronc et façonnées à angle droit. L'acheteur peut s'occuper du transport des billots.

Les billes coupées en période de sève doivent être transportées au maximum 2 semaines après la coupe. Longueur prioritaire pour les diamètres de 11 pouces et plus de 9' 6". Communiquer avec la Scierie avant la production.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau – merisier	8' 4"	6½" et +	270 \$ /corde 8'
Bois francs	8' 4"	6" et +	270 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites, avoir les nœuds bien rasés. Les billes de bouleau et merisier doivent être fraîchement coupées et celles contenant du bois décoloré seront reclassées dans la catégorie « Bois francs ». Arrêt des achats de 50".

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC / LAC-MÉGANTIC GASTON PARADIS 418-750-1054 / TABLE INTERNATIONALE

TABLE INTERNATIONALE				
Essence	Longueur		Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau blanc - bouleau jaune qualité déroulage. ¹				
AA	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +	1 700 \$ /mille pmp
AD	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et 15"	1 375 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +	1 375 \$ /mille pmp
D1	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"	975 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +	975 \$ /mille pmp
D2	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	11"	750 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"	750 \$ /mille pmp
	2 FCC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +	750 \$ /mille pmp
D3	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	10"	575 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	11"	575 \$ /mille pmp
	2 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +	575 \$ /mille pmp

FC : face claire ou côté sans défaut. Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes. ¹ Défaut de bout : aucun pour AA-AD-D2 (11") et un de 2" à 4" centré (diamètre 14" et +) pour les autres. Le diamètre maximum au gros bout est de 30" à 8 pieds. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximum de 3".

SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE

Essence		Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Érable qualité déroulage. Longueurs de 9' 6" à 10' 6".				
Prime+	4 FC	jusqu'à 33 % cœur	16" et +	1 750 \$ /mille pmp
Prime	4 FC	jusqu'à 33 % cœur	14"	1 400 \$ /mille pmp
1V	4 FC	33 % cœur	12", 13" et +	1 100 \$ /mille pmp
2V	Petits défauts	33 % cœur	12" et +	850 \$ /mille pmp
2V	4 FC	33 % cœur	11"	850 \$ /mille pmp
3V	4 FC	jusqu'à 33 % cœur	10" et +	650 \$ /mille pmp

Bouleau blanc et merisier qualité déroulage. Longueurs de 8' 9" à 10' 6".

Prime+	4 FC	16" et +	1 750 \$ /mille pmp
Prime	4 FC	14" et +	1 400 \$ /mille pmp
1V	4 FC	12", 13" et +	1 000 \$ /mille pmp
2V	Petits défauts	12" et +	850 \$ /mille pmp
2V	4 FC	11"	850 \$ /mille pmp
3V	4 FC billot droit	10"	600 \$ /mille pmp

Érable qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.

#1	2 FC et + ½ cœur ou -	14" et +	600 \$ /mille pmp
#2	2 FC et + ½ cœur ou -	10" à 13"	500 \$ /mille pmp
#3	2 FC et + plus de ½ cœur	10" et +	375 \$ /mille pmp
#4	2 FC et + ½ cœur ou -	9"	350 \$ /mille pmp
#4	1 FC	10"	350 \$ /mille pmp

Merisier/bouleau qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.

#1	2 FC et +	14" et +	600 \$ /mille pmp
#2	2 FC et +	10" à 13"	450 \$ /mille pmp
#3	2 FC et +	9"	385 \$ /mille pmp
#3	1 FC et +	12"	385 \$ /mille pmp

Plaine qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus, écorce lisse.

#1	3 FC et + ½ cœur ou -	10" et +	350 \$ /mille pmp
----	-----------------------	----------	-------------------

Bouleau jaune, Érable à sucre et rouge. Longueurs de 8' 4" et plus.

Bois franc long Hygrade	9" et +	56 \$ /tiv
-------------------------	---------	------------

(Diamètre min. 12" au gros bout)

Bouleau blanc. Longueurs de 8' 6" et plus.

Bois frais et sain, nœuds bien rasés, pas de fourche. Courbure maximum de 2", équivaut à un prix de 316-325 \$/corde de 8'.	8" et +	68 \$ /tiv
---	---------	------------

Contactez l'acheteur avant de produire. L'acheteur se déplace pour conseiller et aider le producteur à optimiser la valeur des tiges. FC = face claire. Les billes doivent être fraîchement coupées. Les billes provenant d'érablières et ayant déjà été entaillées seront refusées. Pour l'érable qualité sciage #1 et #2, l'acheteur accepte au maximum ⅓ du diamètre en pourriture. Arrêt des achats de hêtre.

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bois francs	8' 4"	6" et +	230 \$ /corde 8'
	8' 4"	6" et +	235 \$ /corde 8' *
	7' 5"	6" et +	215 \$ /corde 7'
	7' 5"	6" et +	220 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Bonus possible sous certaines conditions.

L'outil pour comparer le prix du bois



TREMBLE

BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ

JEAN CARRIER 418-485-6716

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 6"	5" et +	230 \$ /corde 8'

Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. Prendre en compte avec l'acheteur avant de produire. Aucune pourriture.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE

GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	6" et +	210 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

GROUPE NBG INC. / RIVIÈRE-BLEUE

JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble Sélect	8' 6"	8" et +	230 \$ /corde 8'
Tremble sciage ¹	8' 6"	6" et +	210 \$ /corde 8'
Tremble palette ²	8' 6"	4" et +	130 \$ /corde 8'

Communiquez avec Jean-Marie Ouellet avant de produire. Le bois doit être récent (pas de décoloration). La longueur cible est de 8' 6", la surlongueur minimum étant de 4". Les billes doivent être exemptes de courbe, de trou, de fourche ou de chicot et toutes les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc.

¹ Une carie de moins du quart de la surface sera tolérée pour les 8" et plus.

Aucune carie pour les 6" et 7". Pas de peuplier baumier.

² Un maximum de 10 % du volume total des livraisons sera accepté pour cette catégorie. Tout peuplier livré sera payé selon ce produit.

LES BOIS STÉ-GAU / ST-ADALBERT

STEVE GAUVIN 418-356-5591 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble ¹	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	11" et +	315 \$ /mille pmp
²	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	12" et 13"	
³	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	14" et +	

L'usine accepte les billes provenant du premier tronçon de 16' des tiges. Aucune carie acceptée.

¹ 4 faces claires exigées, aucun défaut admissible.

² 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 1 nœud de 2 pouces ou moins.

³ 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 2 nœuds de 2 pouces ou moins sur une seule face.

SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST

JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	12' 6"	6" et +	46 \$ /tiv

Contactez l'acheteur avant de produire. Une carie du quart de la surface est acceptée pour les 9" et +.

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN

DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	5" et +	225 \$ /corde 8'
	8' 4"	5" et +	230 \$ /corde 8' *
	7' 5"	5" et +	210 \$ /corde 7'
	7' 5"	5" et +	215 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Le peuplier baumier n'est pas accepté. Bonus possible sous certaines conditions.

ACCREDITATION D'ENTREPRENEURS FORESTIERS

Pour un grand nombre de producteurs de bois, le choix d'effectuer des travaux sur leurs propriétés est directement lié à plusieurs facteurs qui sont parfois très variables, par exemple, le prix d'achat des billots par les usines. Cependant, il faut tenir compte d'un ensemble de facteurs afin de prendre une décision éclairée qui sera profitable pour vous et votre boisé. Présentement, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette gagne de plus en plus de terrain et plusieurs propriétaires commenceront à apercevoir des cimes bien orangées dans leurs forêts. C'est un facteur qui serait important à considérer pour le choix de votre prochaine zone d'intervention, nul ne souhaite perdre un secteur mature au profit de cet insecte ravageur. C'est pourquoi plusieurs ont décidé d'intervenir d'avance pour faire face à cette épidémie et nous avons à cœur de vous faciliter la recherche d'entrepreneurs forestiers pour effectuer vos travaux.

De plus, nous avons pour but d'améliorer le lien de confiance entre les entrepreneurs forestiers et les producteurs de bois c'est pourquoi l'accréditation des entrepreneurs forestiers vous permet d'avoir accès à un répertoire d'entrepreneurs fiables et sérieux qui réaliseront vos travaux en tenant compte de vos demandes et de vos exigences.

N'hésitez pas à entrer en contact avec eux pour vos projets forestiers à venir !

Les entrepreneurs intéressés à se joindre à l'accréditation peuvent contacter le personnel du Syndicat pour obtenir plus d'informations.

Vincent Dubé, tech. f.

Entrepreneurs accrédités

Érablière les Frérots inc.

418-249-2081, bureau

Yvan Chabot

418-241-3991, cellulaire

St-Fabien-de-Panet

Équipement : multifonctionnelle, porteur et épandeur à chaud

Éric Martineau

418-248-1473, bureau

418-241-6285, cellulaire

Montmagny

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Excavation Gaston Bouchard

418-354-2981, bureau

Pierre Bouchard

418-860-1387, cellulaire

St-Roch-des-Aulnaies

Équipement : multifonctionnelle, porteur et excavatrice

Jacques Bernier

418-359-3024, bureau

418-356-6033, cellulaire

Ste-Félicité

Équipement : excavatrice (construction de chemin)

Jimmy Charland

418-359-2096, bureau

418-356-6787, cellulaire

Ste-Félicité

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Les entreprises AKT inc.

418-957-9217, bureau

Keven Therrien

Lac-Etchemin

Équipement : multifonctionnelle, porteur, camion-remorque et autochargeuse

Les Multibois Gilbert inc.

418-227-8794, bureau

Léo Gilbert

418-225-2230, cellulaire

St-Georges

Équipement : multifonctionnelle, porteur et excavatrice

Activités de transfert de connaissances

FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
Nom :	<i>Inscrivez-vous rapidement, premier arrivé, premier servi.</i>
Adresse :	☐ Affûtage et entretien de la scie à chaîne Samedi 15 septembre 2018
Ville :	☐ Abattage directionnel en forêt Vendredi (soir) 21 et samedi 22 septembre 2018
Code postal :	☐ Éclaircies commerciales et jardinage Samedi 27 octobre 2018
Téléphone résidence :	☐ Aménagement des érablières Samedi 24 novembre 2018
Téléphone autre :	☐ Introduction à la production de bois Samedi 8 décembre 2018
Courriel :	☐ Fiscalité forestière Samedi 2 février 2019

Pour vous inscrire, remplir le formulaire ci-dessus et cocher les activités qui vous intéressent. Nous le faire parvenir par la poste ou par télécopieur au 418-856-2775. Vous pouvez aussi vous inscrire par courriel au spbcs@globetrotter.net ou rejoindre le Syndicat par téléphone au 418-856-4639.

Ces activités vous sont offertes grâce à l'aide financière de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, ainsi qu'avec la participation du Syndicat.

Des frais de 25 \$ taxes incluses sont exigés par participants. Ces frais sont une dépense admissible aux fins d'impôts. Le paiement doit être fait le jour de l'activité et un reçu vous sera remis.

Vous devez vous inscrire au moins 15 jours avant la date prévue. La provenance des participants déterminera l'emplacement de l'activité. Les renseignements nécessaires vous seront communiqués quelques jours avant la date prévue.

AFFUTAGE ET ENTRETIEN DE LA SCIE À CHÂÎNE :

Les différents types de chaînes en vente sur le marché, leur entretien et leur affûtage ainsi que l'entretien général de la scie à chaîne, seront présentés. Un représentant d'équipements STIHL sera également présent. Scie à chaîne et équipement de sécurité requis. **Samedi 15 septembre 2018.**

ABATTAGE DIRECTIONNEL EN FORÊT : Le vendredi en soirée, l'équipement de sécurité nécessaire, les différentes entailles et le rôle de la charnière seront présentés. Le samedi sera



occupé par une pratique en forêt. Les positions sécuritaires de travail, les techniques d'abattage directionnel, d'ébranchage et de tronçonnage des tiges abattues seront enseignées. Scie à chaîne et équipement de sécurité requis.

Notez que cette activité ne conduit pas à l'obtention de la carte de certification de la CNESST. **Vendredi (soir) 21 et samedi 22 septembre 2018.**

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE ET JARDINAGE : L'identification des tiges d'avenir lors des travaux d'éclaircie, de jardinage

ou de récolte de bois de chauffage, ainsi que les techniques de travail et les effets du traitement sur la croissance des arbres seront présentés. Une sortie en forêt complètera la journée.

Samedi 27 octobre 2018.

AMÉNAGEMENT DES ÉRABLIÈRES : Sous la forme d'une promenade en forêt. Les principales caractéristiques d'une érablière, les facteurs influençant la coulée de sève et la croissance des arbres, les indicateurs de santé, l'aménagement recommandé et les travaux possibles seront présentés.

Apporter votre dîner. **Samedi le 24 novembre 2018.**

PLANIFICATION DE LA RÉCOLTE : Cette activité permettra aux propriétaires de se familiariser avec la planification des opérations de récolte. Il y sera présenté les différents éléments à considérer pour le bon déroulement d'un chantier de récolte, notamment la réglementation municipale, les marchés du bois, la récolte, le débardage du bois, le chemin d'accès et le transport à l'usine. **Samedi 8 décembre 2018.**

FISCALITÉ FORESTIÈRE : L'activité a pour but de permettre aux producteurs de profiter au mieux des avantages fiscaux liés à l'exploitation d'un boisé privé. Une tenue de livres permettant un suivi adéquat des revenus et des dépenses, les notions de frais déductibles, d'amortissement (équipement) et d'épuisement (boisé), l'impôt sur les opérations forestières et le remboursement des taxes foncières seront présentés pendant la journée. **Samedi 2 février 2019.**



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTINGENT
POUR LA MISE EN MARCHÉ DE BOIS DESTINÉ À LA PÂTE
PENDANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

2019

SECTION 1 - DÉCLARATION DES PROPRIÉTÉS

S'il ne s'agit pas de votre première demande et s'il n'y a aucune modification à votre propriété, cochez et passez à la section 2.

☐

- ⇒ S'il s'agit de votre première demande ou si vous n'êtes plus propriétaire des mêmes boisés ou superficies forestières avec bois marchand que lors de votre demande précédente, inscrivez ici tous les boisés dont vous êtes propriétaire et les superficies de chacun en acres. Il faut alors joindre une copie du compte de taxes municipales de l'année 2018.
- ⇒ S'il ne s'agit pas de votre première demande et s'il y a seulement des modifications à votre propriété, indiquez-nous ce qu'il faut changer. Par exemple : modification à la superficie forestière avec bois marchand, vente d'un boisé, etc.
- ⇒ Attention à la superficie forestière avec bois marchand que vous déclarez. Elle doit correspondre à la superficie du boisé sur laquelle les peuplements sont composés d'arbres d'un diamètre d'au moins 4 pouces à 4,25 pieds du sol.

MUNICIPALITÉ OÙ EST SITUÉ LE BOISÉ	PAROISSE CADASTRALE OU CANTON	RANG	NUMÉRO DU BOISÉ OU DE LA PARTIE	SUPERFICIE TOTALE (ACRES)	SUPERFICIE AVEC BOIS MARCHAND (ACRES)

SECTION 2 - DEMANDE DE MISE EN MARCHÉ

N'oubliez pas d'inscrire le volume désiré sinon votre demande ne sera pas traitée.

- ⇒ Inscrivez en mètre cube apparent la quantité de bois destinée à la pâte que vous désirez mettre en marché pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Pour vous guider, un chargement de bois représente environ 65 m³ apparents. Inscrivez aussi dans quelle municipalité chaque quantité sera produite.

MUNICIPALITÉ OÙ LA QUANTITÉ SERA PRODUITE	TREMBLE (8 PIEDS 4 POUCES)	FEUILLUS DURS (8 PIEDS 4 POUCES)

SECTION 3 - CHOIX DU TRANSPORTEUR

Cochez le transporteur que vous choisissez pour transporter votre bois pour l'année 2019.

**MRC
Montmagny
L'Islet**

- ☐ Transport A & C Bourgault
☐ Transybel inc.
☐ Transport Hervé Talon inc.
☐ Transport Langlois et Fils inc.

**MRC
Kamouraska
Rivière-du-Loup *
Témiscouata ****

* Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, St-Antoine ** Pohénégamook, St-Athanase

- ☐ Transport Laurier St-Pierre
☐ Transport Réal Dumont inc.
☐ Transport Jean-François Dufour

SECTION 4 - MEMBRE

Êtes-vous membre du Syndicat ?

Regardez attentivement le coin supérieur droit de l'étiquette qui est collée au bas de cette page. Si la lettre qui précède le chiffre est « P », c'est que vous n'êtes pas membre du Syndicat. Pour le devenir, complétez la demande d'adhésion ci-dessous.

DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA CÔTE-DU-SUD

Nom de la personne ou entreprise : _____ désire et consent librement par la présente à devenir membre du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud et m'engage à en observer les règlements.

Adresse complète : _____

Catégorie :

☐ M - producteur individuel ☐ S - producteurs associés ☐ C - personne morale ☐ I - producteurs indivisaires

PROCURATION À REMPLIR POUR LES CATÉGORIES C - S - I

sont désignés pour représenter l'entreprise lors des assemblées tenues par le Syndicat.

Téléphone : _____ - _____ - _____

Signature

Date

SECTION 5 - IDENTIFICATION

Inscrivez votre nouvelle adresse ou corrigez les renseignements qui sont inexacts sur l'étiquette collée au bas de cette page.

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Téléphone : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

Courriel : _____

No de TPS : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

No de TVQ : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

⇒ Si vous possédez des numéros de taxes (TPS et TVQ), veuillez les inscrire à la partie droite de cette section dans l'espace prévu à cette fin, si vous voulez que les taxes vous soient versées lors du paiement de votre bois.

SECTION 6 - SIGNATURE

RETOURNEZ CE FORMULAIRE AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 2018
(DATE DU CACHET POSTAL) AU :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud
1120, 6^e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Date : _____

Signature : _____

Une fausse déclaration peut entraîner l'annulation du contingent.

Téléphone : 418-856-4639 Télécopieur : 418-856-2775
Courriel : spbcs@globetrotter.net

